

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur ESTRANGIN et à Madame KAZETTES pour présenter les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) étudié avec les membres de la Commission urbanisme.

Monsieur ESTRANGIN souligne que le PADD est une étape qui fixe les objectifs de la commune pour une quinzaine d'années.

Le travail des Commissions a permis d'analyser les points positifs et négatifs de la commune :

Plutôt négatifs : dispersion historique avec une occupation du territoire difficile à gérer avec les grands axes, les enjeux agricoles à respecter, beaucoup de forêt et de pentes (glissement de terrain...); la dispersion des commerces ; un manque de petits logements ; des charges supplémentaire dues à l'implantation du collège ; école primaire saturée ; salle des fêtes trop petite.

Plutôt positifs : la proximité de Gap, démographie dynamique avec peu de personnes âgées, la route nationale, le collège, les habitations récentes de qualité, une nouvelle station d'épuration (projet), environnement globalement protégé avec un cadre de vie agréable.

Tous ces éléments ont permis de construire un projet avec :

3 objectifs opérationnels :

➤ Maîtriser l'usage de l'espace :

- ❖ Maintenir / Préserver l'activité agricole
- ❖ Préserver le cadre naturel et le paysage (haies)
- ❖ Trouver un équilibre entre le village et la campagne
- ❖ Eviter la création de nouveaux quartiers
- ❖ Recréer un cœur de village
- ❖ Travailler/ Densifier la rue « centrale »
- ❖ Se doter d'équipements complémentaires adaptés à la taille de la commune
- ❖ Se doter d'une politique et de moyens fonciers (maîtrise d'un certain nombre de terrains pour réalisation de projets futurs.

- Favoriser la qualité de vie :
 - ❖ Avoir une qualité de vie
 - ❖ Rester un village
 - ❖ Recréer un cœur de village
 - ❖ Garder un bon équilibre démographique (entre jeunes et personnes âgées)
 - ❖ Créer des équipements collectifs

- Accompagner un développement durable favorable aux habitants :
 - ❖ Accueillir des commerçants et des artisans.
 - ❖ Avoir une certaine autonomie de services (personnes âgées)
 - ❖ Développer l'urbanisation tout en préservant la qualité environnementale
 - ❖ Accompagner le développement d'un tourisme doux
 - ❖ Développer des activités économiques sur place pour créer des emplois et éviter les déplacements.

Après de longues discussions et débats les objectifs chiffrés sont appréhendés :

Objectif démographique à 15/20 ans :

3 200 personnes en 2025/2030

Résidences principales nécessaires : 360

Dont +/- 30 logements dans le bâti

Dont 330 logements sur des terrains non construits ou à densifier, soit une superficie de terrains constructibles de +/- 22 ha

Monsieur ESTRANGIN explique qu'après l'approbation de ce PADD, il pourra être le présenter aux administrations associées le 1^{er} février 2010 et qu'une réunion publique sera organisée le 3 février à 18h30 pour la présentation de la démarche du PLU et des objectifs.

Délibérations :

- 1) Monsieur le Maire souhaite que l'on vote l'approbation de ce PADD.
Le conseil approuve à l'unanimité.

- 2) La préfecture demande l'annulation de plusieurs délibérations concernant le PLU qui n'est plus valable. Le conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Joël BONNAFFOUX

La secrétaire

Mylène SEIMANDO